

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 10 juillet 2015**

---

**Délibération n° 61-2015**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la non facturation des frais pédagogiques lors de l'année de redoublement des stagiaires de formation continue et des étudiants des formations suivantes :

- Master à distance Mention Histoire-Géographie, spécialité Histoire et sciences sociales des régions littorales et de la mer ;
- Master à distance Mention Métiers de l'Éducation et de la Formation, spécialité Conseil et médiation en milieu éducatif ;
- Master à distance Mention Métiers de l'Éducation et de la Formation, spécialité Responsabilité des établissements éducatifs ;
- Master à distance Mention Lettres et Langues Européennes et Internationales, Spécialité Francophonie, Plurilinguisme et Médiation interculturelle ;

et de toutes formations à distance appelées à ouvrir au sein de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 17	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

**Délibération adoptée.**

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.